

République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de L'Enseignement Supérieur
Et de la recherche Scientifique
Université Dr Moulay Tahar -SAIDA-
NIF :098620019026427.



AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public, l'université de Saida informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation N°18/U.S/2018 affichée en date du 13/06/2018 relative à l'étude et suivi des travaux d'étanchéité et de réhabilitation des sanitaires à l'université de Saida.

La commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres et après évaluation des offres a retenu le soumissionnaire suivant :

Entreprise retenue	N.I.F	Délai d'exécution	Montant (DA) en T.T.C	Note obtenue	Critère de choix
BET Badour Ahmed	107970800000121	02 mois	1 335 798.80	91	Offre unique qualifiée techniquement

Saida ,le... **26 JUIN 2018**.....
P/Le Recteur

مدير الجامعة
فتح الله وهبي تبون

République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de L'Enseignement Supérieur
Et de la recherche Scientifique
Université Dr Moulay Tahar -SAIDA-
NIF :098620019026427.

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public, l'université de Saida informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation N°12/U.S/2018 affichée en date du 22/05/2018 relative au gardiennage et à la sécurité de l'université de Saida exercice 2018.

La commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres et après évaluation des offres a retenu le soumissionnaire suivant :

Entreprise retenue	N.I.F	Montant (DA) en T.T.C	Note obtenue	Critère de choix
SARL "El Hafdh"	099531019059709	2 082 024.00	90	Offre ayant obtenue meilleure note

-Les soumissionnaires qui veulent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières peuvent se rapprocher de l'université de Saida au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour d'affichage de cet avis d'attribution conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public.

-Les soumissionnaires peuvent introduire leurs recours devant la commission compétente, dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la publication de cet avis et ce conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Saida, le 26 JUIN 2018
P/Le Recteur

مدير الجامعة
فتح الله وهبي تبون